Indications thérapeutiques Indications thérapeutiques

Vous trouverez les indications thérapeutiques de ce médicament dans le paragraphe 4.1 du RCP ou dans le paragraphe 1 de la notice. Ces documents sont disponibles en cliquant ici

Groupe(s) générique(s)

Ce médicament appartient au(x) groupe(s) générique(s) suivants :

- PRÉGABALINE 300 mg - LYRICA 300 mg, géluleOuvrir la page de détail sur ce groupe générique

Composition en substances actives

Gélule (Composition pour une gélule)
> prégabaline 300 mg

Présentations

> plaquette(s) PVC-Aluminium de 56 gélule(s)

Code CIP : 365 133-0 ou 34009 365 133 0 3
Déclaration de commercialisation : 13/06/2006
Cette présentation est agréée aux collectivités

En pharmacie de ville :

- Prix hors honoraire de dispensation : 20,58 €
- Honoraire de dispensation : 1,02 €
- Prix honoraire compris : 21,60 €
- Taux de remboursement :65%

Aller au glossaire

Service médical rendu

Cliquez ici pour accéder au glossaire sur le SMR

Les libellés affichés ci-dessous ne sont que des résumés ou extraits issus des avis rendus par la Commission de la Transparence. Seul l'avis complet de la Commission de la Transparence fait référence.

Cet avis est consultable à partir du lien `Avis du jj/mm/aaaa` ou encore sur demande auprès de la HAS . Les avis et synthèses d'avis contiennent un paragraphe sur la place du médicament dans la stratégie thérapeutique.
Redirection à la page d'aide

Valeur du SMR	Avis	Motif de l'évaluation	Résumé de l'avis
Faible	Avis du 03/05/2017Lien vers l'avis complet de la commission de la transparence du 03/05/2017 - nouvelle fenêtre vers le site de la HAS	Renouvellement d'inscription (CT)	Le service médical rendu par LYRICA est faible dans le traitement du trouble anxieux généralisé.
Important	Avis du 03/05/2017Lien vers l'avis complet de la commission de la transparence du 03/05/2017 - nouvelle fenêtre vers le site de la HAS	Renouvellement d'inscription (CT)	Le service médical rendu par LYRICA reste important en association dans le traitement des crises d’épilepsie partielles et des douleurs neuropathiques.

Amélioration du service médical rendu Cliquez ici pour accéder au glossaire sur l'ASMR

Les libellés affichés ci-dessous ne sont que des résumés ou extraits issus des avis rendus par la Commission de la Transparence. Seul l'avis complet de la Commission de la Transparence fait référence.

Cet avis est consultable à partir du lien `Avis du jj/mm/aaaa` ou encore sur demande auprés de la HAS . Les avis et synthéses d'avis contiennent un paragraphe sur la place du médicament dans la stratégie thérapeutique.

Valeur de l'ASMR	Avis	Motif de l'évaluation	Résumé de l'avis
V (Inexistant)	Avis du 09/05/2007Lien vers l'avis complet de la commission de la transparence du 09/05/2007 - nouvelle fenêtre vers le site de la HAS	Extension d'indication	Lyrica n'apporte pas d'amélioration du service médical rendu (ASMR de niveau V) par rapport à la prise en charge habituelle des douleurs neuropathiques centrales de l'adulte.

Autres informations

- Titulaire de l'autorisation : UPJOHN EESV
- Conditions de prescription et de délivrance :
    - liste IAller au glossaire
    - prescription limitée à 6 mois
    - prescription sur ordonnance sécurisée
- Statut de l'autorisation : Valide
- Type de procédure : Procédure centralisée
- Code CIS : 6 001 808 8